

# **PROTOCOLE SANITAIRE ET PEDAGOGIQUE**

## **DE REPRISE DES COURS**

Ce protocole a été établi et discuté avec les représentants des membres de la communauté éducative du Collège, à savoir, les représentants d'enseignants, des élèves, des agents, des parents d'élèves, des membres du CHS. Il a été présenté, débattu et voté en conseil d'administration le 3 septembre 2020. Il sera susceptible d'évoluer en fonction de la crise sanitaire et de la pratique au quotidien. Le règlement intérieur de l'établissement restera en vigueur dans ses principes généraux et ce protocole lui sera adjoint.

**Ce présent protocole précise les modalités spécifiques au collège Paul JEAN LOUIS conformément au protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires transmis fin août par le ministère de l'Education Nationale.**

**Il est établi pour l'accueil de tous les élèves.**

### **1. LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE**

- 1 mètre minimum



Non obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

### **2. Application des gestes barrières :**



### **3. Lavage des mains :**

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima (voir fiche technique du lavage des mains en annexe :

- À l'arrivée dans l'établissement ;
- À chaque entrée en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

#### **4. Port du masque :**

### **OBLIGATOIRE POUR TOUS : PERSONNELS – ELEVES ET USAGERS**

#### **Modalités :**

- Des masques lavables seront distribués à tous les élèves et les personnels contre signature dans les premiers jours de la rentrée.
- Un stock de 10 masques jetables sera remis à chaque enseignant pour pallier différents incidents pour les élèves. Lors de la remise d'un masque, une trace écrite sera laissée sur le carnet de correspondance de l'élève.
- Des masques jetables à raison de 10 par semaine
  - pour les enseignants, ils seront remis une fois par semaine dans les casiers
  - pour les personnels de vie scolaire et agents ils seront à retirer à la loge
- Pour les personnes (élèves et personnels) considérées comme vulnérables, et certifiées comme telles par les services de santé de l'académie, des masques chirurgicaux de type 2 seront fournis par le Rectorat.
- Dans le cadre de l'enseignement du code alphabétique des élèves non lecteurs, le masque peut être enlevé temporairement, par l'enseignant et sera remplacé par une visière ou un masque transparent.

#### **5. BRASSAGE DES ELEVES**

En cas de forte affluence ou de risque d'attroupement, possibilité de :

- Echelonner les horaires d'entrée et de sortie des élèves
- Mettre en place 2 entrées et 2 sorties (portail principal et portail gymnase)

Et/ou adapter les EDT pour limiter les brassages.

#### **6. NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS**

#### **Fréquence :**

- 2 fois par jour pour les tables, bureaux, chaises, poignées de porte (à la pause méridienne et le soir après les cours ou le matin avant les cours, selon les EDT des agents)
- 1 fois par jour pour les sols (le soir après les cours ou le matin avant les cours, selon les EDT des agents)

Concernant les matériels informatiques : la désinfection des claviers et souris sera effectuée par les utilisateurs à son arrivée (élèves et personnels).

L'entretien des ventilateurs et climatiseurs sera régulier et fera l'objet d'une traçabilité.

#### **7. FORMATION – INFORMATION – COMMUNICATION**

#### **Les personnels :**

- Une formation sera assurée par l'infirmière pendant les jours de prérentrée.
- Une session complémentaire sera assurée pour les absents dans les quinze jours de la rentrée.

#### **Les élèves :**

- La formation sera assurée par les équipes enseignantes lors des journées d'accueil des élèves avec rappels autant que de besoin.

#### **Les parents :**

- Des réunions d'information seront organisées dès les premiers jours de pré-rentrée, par niveau de classe (6 classes en même temps) – présence d'un seul parent par famille afin de limiter le nombre de personnes dans l'établissement.

- **Organisation :**

- Horaires : 16h30-17h30 - 17h45-18h45
- Entrée des parents par le portail « entrée principale »
- Sortie portail « côté gymnase »

**En complément :**

- Une fiche annexe au règlement intérieur « spécial COVID » signée par les parents et les élèves sera insérée dans le carnet de correspondance des élèves.
- Il sera ajouté à la liste des fournitures scolaires 3 masques par jour minimum et une pochette pour ranger les masques usagés lavables.

**Accueil des élèves :**

- L'entrée des élèves se fera par le portail de l'entrée principale
  - 2 files :
    - les élèves de la file de droite emprunteront l'escalier côté du bureau du directeur de SEGPA
    - les élèves de la file de gauche emprunteront l'escalier côté de la loge
  - un marquage au sol de distanciation à l'entrée du collège sera mis en place
  - deux bornes distributrices de gel hydroalcoolique à pédale seront placées à l'entrée du collège (proche de la loge).
- Les parents d'élèves ne pourront pas accompagner leurs enfants dans l'établissement lors de leur pré-rentrée
- Dans les classes : toutes les classes seront équipées de :
  - Gel hydroalcoolique
  - 2 poubelles ou à défaut (de sacs poubelles complémentaires)
  - D'un spray désinfectant + papier absorbant ou de lingettes désinfectantes

**La récréation :**

Plusieurs zones de récréation seront mises en place afin de permettre une distanciation physique et limiter les brassages :

- Cours + préau → 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
- Côté gymnase (nouvelles toilettes) → pour les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- Côté bungalows 6-7-8 → pour les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

**En cas de symptômes :**

Sous le conseil des autorités sanitaires locales, **toute personne, élève ou personnel enseignant ou administratif, qui présentera les moindres symptômes sera automatiquement mise à l'isolement et signalée aux autorités sanitaires.** Si celles-ci jugent que des tests doivent être effectués, ils seront systématiquement réalisés. Et si par malheur ceux-ci s'avéraient positifs, les protocoles en vigueur seront automatiquement appliqués : mise en quatorzaine de la personne, étude épidémiologique pour repérer les personnes-contacts, fermeture éventuelle de la classe ou de l'établissement, en fonction de l'avis de l'ARS.

**En cas de non-respect de ce protocole, les personnels et les élèves encourent des sanctions**